



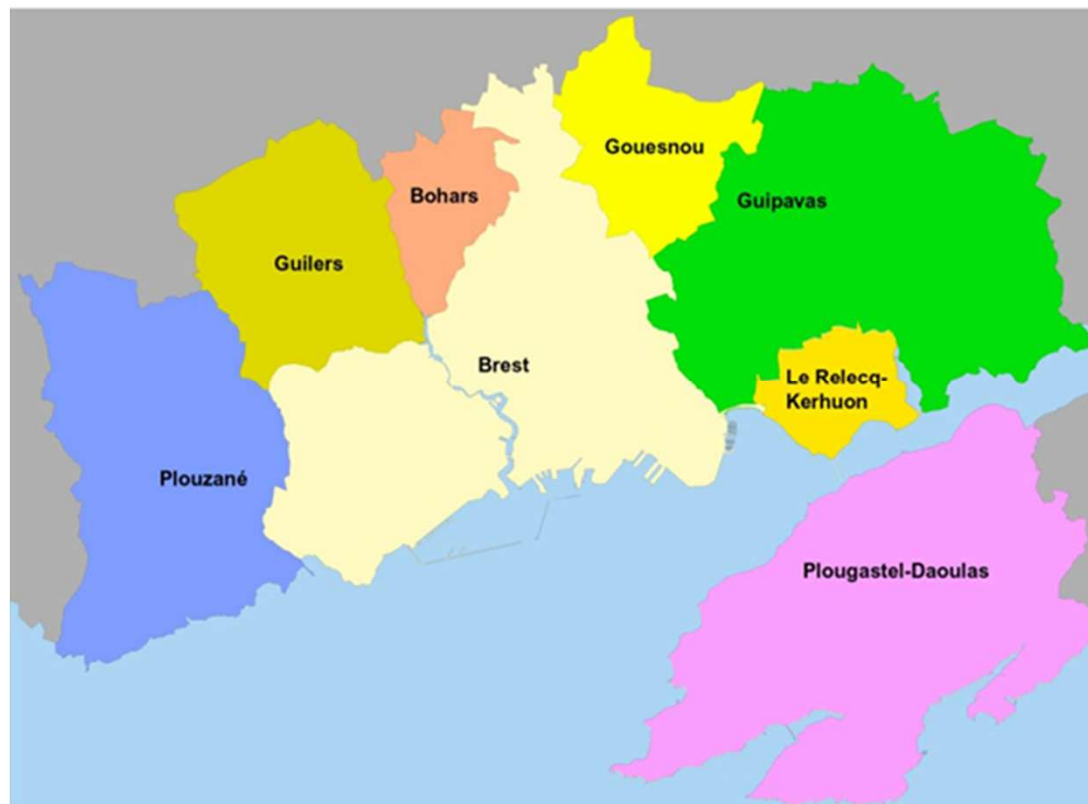
Une expérience brestoise innovante un nouvel outil : la GEP (Gouvernance de l'Espace Public)

Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité
Jeudi 17 novembre



Ville de Brest et Brest Métropole Océane

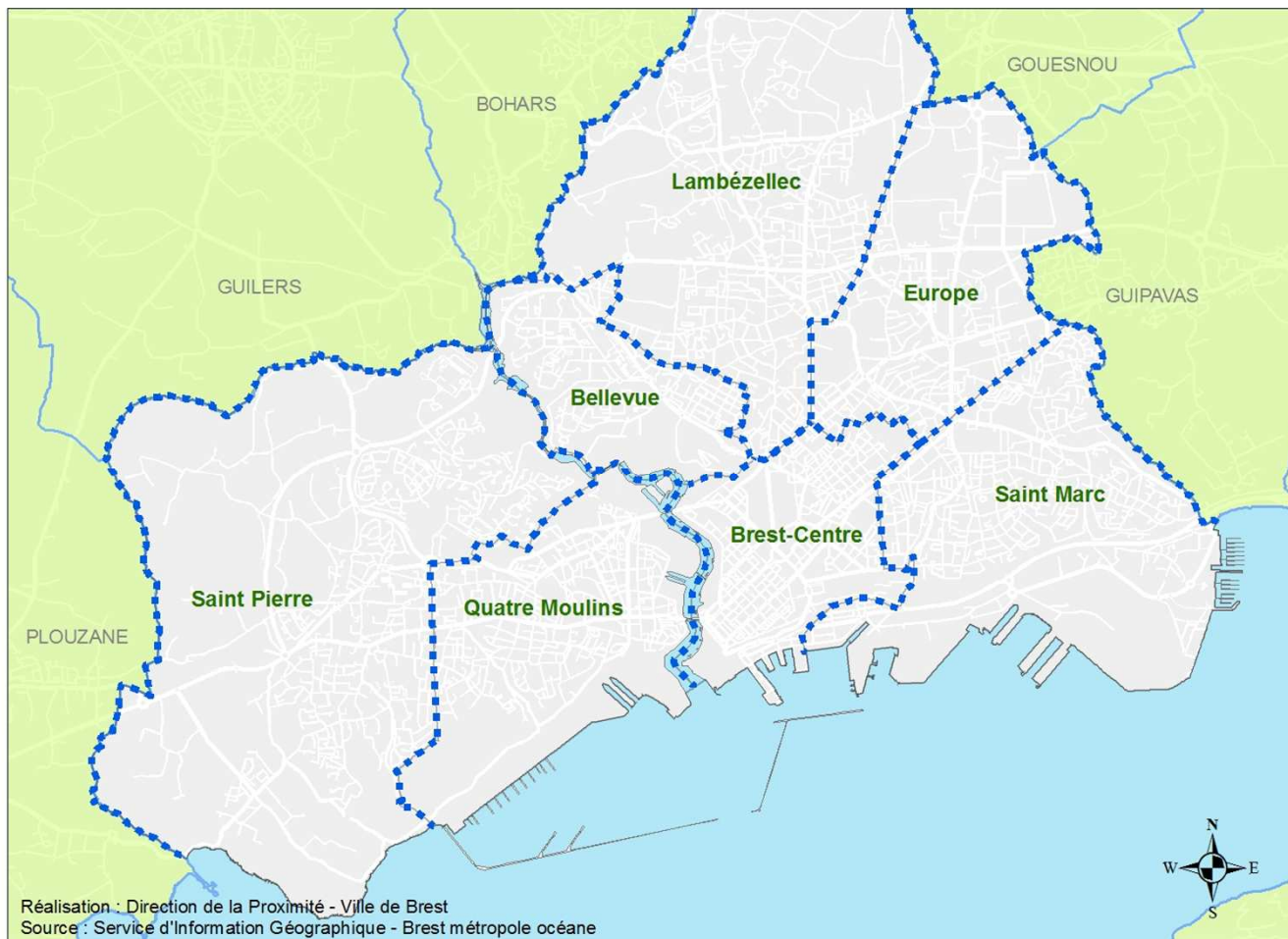
La Communauté Urbaine de Brest



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

La Ville de Brest et ses sept quartiers



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

Les trois Zones Urbaines Sensibles



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

Le dispositif de la GUP à Brest



Les signataires : l'Etat, la CUB (Bmo), la Ville et l'OPAC de la CUB (Bmh)



Une charte cadre adoptée le 23 avril 2001



Trois chartes de quartiers sur les territoires prioritaires de la politique de la ville (ZUS)



Validées en décembre 2001



Des démarches qui ciblent des thématiques de gestion de l'habitat et du cadre de vie



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

Des espaces communs,



- Création d'une aire de détente à partir d'une concertation avec l'accueil de loisirs et l'association les petits débrouillards



- Aire de jeux dans un espace résidentielisé



- Appropriation des bas d'immeubles par des habitants

La gestion des ordures ménagères,



- Mise en place de containers enterrés dans le cadre de la rénovation des quartiers
- Financement des investissements par le bailleur social avec rétrocession à BMO au bout de 5 ans
- Nettoyage des périscope par le bailleur

Relations de proximité aux habitants,



- Œuvre d'art imaginée avec le concours des habitants



- Aire de jeux conçue en concertation avec les enfants, le maître d'œuvre et le service espaces verts responsable de l'entretien futur



- Jardin partagé

Le bilan de la GUP à Brest



Une « démarche de projet » qui a servi d'aiguillon



Une dynamisation de la coordination entre acteurs



Une plus grande prise en compte du point de vue des habitants



Une amélioration du cadre de vie des quartiers



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

Les orientations stratégiques prises en 2009



La GUP doit rester un dispositif d'exception limité à certains territoires/quartiers défavorisés (ZUS ou autres) pour opérer des remises à niveau de la gestion et intervenir en proximité.



Une nouvelle démarche Gouvernance de l'Espace Public s'inspirant des pratiques mises en œuvre dans la GUP est initiée sur l'ensemble des sept quartiers brestois



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

Pourquoi mettre en place la GEP sur l'ensemble de la ville ?

Constats

- Des échanges variables entre services intervenant sur l'espace public et certaines mairies de quartier
- Absence d'un lieu d'échange intermédiaire entre :
 - le travail quotidien d'observation et d'intervention de terrain
 - Les réunions annuelles de programmation

Propositions

- Uniformiser et formaliser les habitudes de travail sur l'ensemble des quartiers brestois.
- Création de réunions de coordinations trimestrielles

Une coordination technique à l'initiative des mairies de quartier

3 fois dans l'année sur la base d'un ODJ transmis 3 semaines avant

Qui participe ?

- Les cadres intermédiaires des services du pôle espace public (voirie, espaces verts, déchets, propreté, écologie urbaine, éclairage)
- Autres services de Bmo en fonction de l'ordre du jour (déplacements, urbanisme...)
- Le chef d'agence de Brest métropole habitat
- Un représentant du CCQ pour la dernière réunion trimestrielle



Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre

Rôle

- Echanger sur les projets ou points d'actualité relatifs au quartier
- Présenter les travaux en cours ou programmés et en définir les modalités de concertation et d'information
- Analyser les avant projets sommaires et y apporter éventuellement des modifications
- Etablir le bilan des précédentes visites de quartier et préparer les futures visites
- Informer sur le suivi du quartier en gestion urbaine de proximité (dans l'hypothèse où il y a un secteur du quartier inscrit en GUP)
- Préparer le processus de programmation annuelle
- Organiser des points presse pour communiquer régulièrement sur les actions menées dans les quartiers
- Analyser et réguler les demandes d'intervention auprès des services qui n'ont pas trouvé de résolution

Application Relations aux administrés

HTRA302 - Windows Internet Explorer

http://applications001.brest-metropole-oceane.fr/VIPRA31/asp/HTRA302.aspx?ACTION=CONSULTER&TYPEF=INCID&TRI=NUMI4desc&NUMI4=50735

HTRA302

Bonjour ABBAS Christine

mardi 18 octobre

HTRA302 - Incident domaine public - Consulter

Consulter Créer Rechercher Signalements citoyens Administration A propos

1/35

Modifier

Doc joints (0) Instruction Actions Nouv/Dup Mail Imprimer Mail+Copie Mail exterieur

CARACTERISTIQUES

N° : 50735 Date : 13/10/2011 11:38:00

Description : Bonjour, le voisinage square Monseigneur roull se plaint d'un sifflement répétitif du à un effaroucheur de pigeon, en effet ce système a été installé par perle de bain et provoque des nuisances sonores. Je me suis rendu sur place et en effet j'ai entendu ce dispositif. Pouvez vous faire une opération de sonométrie afin de voir si la nuisance est avérée, et si ce genre de dispositif est autorisé. CORDIALEMENT

Typologie :

Adresse : BREST numero :

XY adresse : 146267 6835957

Plan : 146267 6835957 Plan

Quartier : BREST-CENTRE Zone :

DEMANDEUR

Civ/Nom/Tel : M DE CLERCK 0298008052 SMS

Commune : BREST

N°/Rue BMO : 02 RUE FREZIER 1845

Adr. hors BMO :

Urgence : 1 Très urgent

Lié à un arrêté : ☐

TRAITEMENT

Traitement Etablissement : 01 Direction : DIASS Service : SASS - Service 06 77 03 14 03 Mairie de quartier Brest Centre

Rédigé par : DE CLERCK Louis-Noël (01 MQ CENTRE) 02 98 00 80 52 02 98 00 88 94 06 87 83 64 04 Service Action sanitaire et Santé

Suivi par : DIVERREZ Alain (01 SASS)

Etat : 1 Enregistrée Clos : ☐ Suivi interne : ☒

Terminé

Sites de confiance | Mode protégé : désactivé

10:50 18/10/2011

Pôle Solidarités-Citoyenneté-Proximité/ Direction de la Proximité

Jeudi 17 novembre



Le Bilan, après une année d'expérimentation

C'est une sérieuse avancée sur la communication en direction des cadres intermédiaires

Cet échelon intermédiaire d'acteurs de même niveau a permis de résoudre dans la proximité les divers problèmes rencontrés dans un quartier

C'est un moyen de communication en direction des élus thématiques par le biais du relevé de conclusion

Ce dispositif permet une mise en cohérence de toutes les actions des mairies de quartier sur l'espace public (visites de quartier, résolution des problèmes du quotidien, programmation...)

Il participe à une reconnaissance du rôle des mairies de quartier de coordination des actions de proximité

Les chantiers à venir,

GEP

- Extension aux autres communes de Brest métropole océane

GUP

- La GUP est plus amenée à se déplacer sur d'autres quartiers qu'à s'étendre. Reste à définir les critères de choix des territoires (extension ou déplacement) de la GUP, les quartier en ZUS n'étant plus aujourd'hui les plus prioritaires sur l'agglomération.

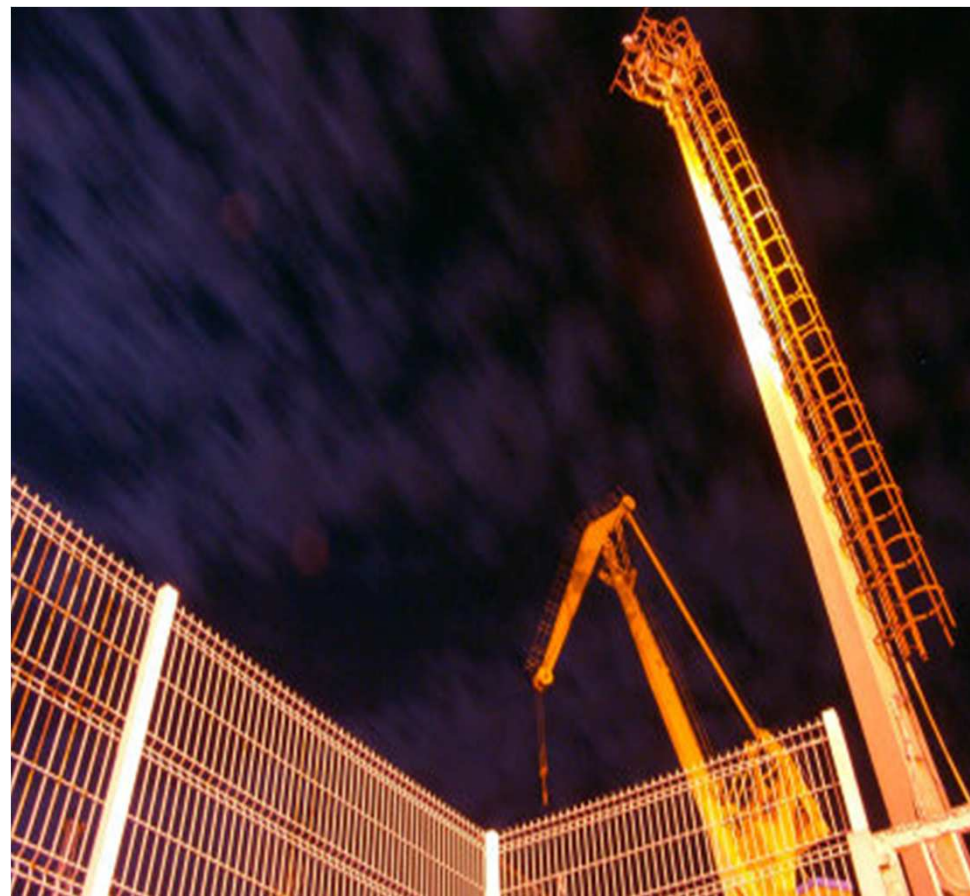


Photo de Jean-Marie Grall

Trois situations qui peuvent justifier une GUP



Première situation

- Les quartiers en renouvellement urbain qui nécessitent un accompagnement (observations, analyse des usages) pour assurer la pérennité des investissements après l'achèvement de l'ORU

Trois situations qui peuvent justifier une GUP



Seconde situation

- Les quartiers / territoires qui posent problème à un degré ou à un autre du fait de difficultés provenant d'un déficit de conception et de qualité des espaces ou d'un usage non conforme ou abusif de l'espace public.
- Pour ces quartiers, il s'agit d'engager une démarche qui va améliorer la vie des habitants. La décision serait alors prise à partir d'un examen de deux critères croisés:
 - L'intensité et le nombre de problèmes repérés
 - La difficulté de traitement de ceux-ci par le dispositif ordinaire de gestion en place

Trois situations qui peuvent justifier une GUP



Troisième situation

- Les quartiers qui ne dysfonctionnent pas mais sur lesquels il est envisagé de mettre en place à titre expérimental de nouveaux dispositifs de gestion urbaine.

Le critère de choix portera sur la complexité de la mise en œuvre de l'expérimentation au regard notamment du nombre d'acteurs concernés

